

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

SUR LE PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DE LA MAULDRE

La Commission Locale de l'Eau de la Mauldre dont le secrétariat est assuré par le **Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (COBAHMA)**, sis au Domaine de Madame Elisabeth, 73 avenue de Paris – 78000 – VERSAILLES a présenté au Préfet des Yvelines le **projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Mauldre**. L'enquête publique complémentaire est ouverte au titre des articles L.122-4 à L.122-12 et R.122-7 et suivants, L.123-1 et suivants, R.123-1 à R.123-27, L.212-3 à L.212-11, R.212-26 à R.212-47.

Une enquête publique complémentaire d'une durée de 25 jours consécutifs, se déroulera **du lundi 26 janvier 2015 au vendredi 20 février 2015 inclus**. Sur décision motivée du président de la commission d'enquête, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

L'enquête publique se déroulera sur le territoire des **66 communes des Yvelines** suivantes :

Les Alluets-le-Roi, Andelu, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bailly, Bazemont, Bazoches-sur-Guyonne, Behoust, Beynes, Bois d'Arcy, Boissy-sans-Avoir, Les Bréviaires, Chavenay, Le Chesnay, Les Clayes-sous-Bois, Coignières, Crespières, Davron, Elancourt, Epône, Les Essarts-le-Roi, La Falaise, Feucherolles, Flexanville, Fontenay-le-Fleury, Galluis, Gambais, Garancières, Grosrouvre, Herbeville, Jouars-Pontchartrain, Marçay, Mareil-le-Guyon, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Maurepas, Méré, Les Mesnuls, Millemont, Montainville, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Nezel, Noisy-le-Roi, Plaisir, La Queue-lez-Yvelines, Rennemoulin, Rocquencourt, Saulx-Marchais, Saint-Cyr-l'Ecole, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Nom-la-Bretèche, Saint-Rémy-l'Honoré, Thiverval-Grignon, Thoiry, Trappes, Tremblay-sur-Mauldre, Versailles, Vicq, Villepreux, Villiers-le-Mahieu et Villiers-Saint-Frédéric.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Beynes, Place du 8 mai 1945 – 78650 Beynes.

La commission d'enquête est ainsi constituée :

- **Président** : Monsieur Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets.
- **Membres titulaires** : Monsieur Yves MAHENAUT, ingénieur en ingénierie de réseau, Madame Roselyne LECOMTE, cadre supérieur,
- **Membres suppléants** : Monsieur Charles PITIE, ingénieur mécanicien, Monsieur Gérard CERCOT, ingénieur technico commercial en retraite,

Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur le projet de SAGE dans les mairies concernées et inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Beynes, Chavenay, Le Chesnay, Garancières, Maule, Montfort-l'Amaury et Plaisir ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête à la mairie de Beynes (siège de l'enquête).

Le dossier accompagné d'un registre est également accessible à la Préfecture -Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles - 78000) et dans les Sous-préfectures de Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet et Mantes-la-Jolie, aux jours et heures ouvrables au public.

Des informations peuvent être demandées auprès du Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (COBAHMA) et notamment auprès de Madame SILIO-HAZARD – Hotel du Département 2 Place André Mignot– 78012 VERSAILLES cedex au 01 30 83 99 15 ou par courriel : ingenieurlcobahma@orange.fr

Un membre de la commission d'enquête recevra toutes les personnes qui le souhaiteront dans les mairies aux dates et heures précisées suivantes :

Communes	Permanences	
Beynes – Siège de l'enquête	Lundi 26 janvier	09h-12h
	Vendredi 20 février	16h30-19h30
Chavenay	Samedi 7 février	09h-12h
Le Chesnay	Mardi 10 février	16h-19h
Garancières	Samedi 31 janvier	9h-12h
Maule	Samedi 14 février	09h-12h
Montfort-L'amaury	Mardi 3 février de	14h30-17h30
Plaisir	Vendredi 30 janvier	14h30-17h30
	Lundi 16 février de	16h30-19h30

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture et dans les mairies concernées, aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet de la préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr), du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

À l'issue de la procédure, le Préfet des Yvelines pourra approuver la révision du SAGE du bassin de la Mauldre après validation par la commission locale de l'eau de la Mauldre.